



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Aide individuelle régionale à la formation

Publics concernés

- #Demandeur d'emploi

Domaines secondaires

- [#Formation professionnelle](#)
- [#Financement](#)
- [#Insertion professionnelle](#)

Objectif

Les aides individuelles régionales à la formation permettent de financer les parcours de formation qualifiants qui ne sont pas proposés dans l'offre collective régionale.

Les formations financées par l'offre collective de la Région Nouvelle-Aquitaine sont consultables sur ce site : www.cmaformation-na.fr (faites votre recherche et sélectionnez le filtre "candidature libre" en bas à gauche de l'écran, si la formation est proposée, votre inscription devra être réalisée directement sur ce site).

Nous vous recommandons de vous faire accompagner dans cette démarche par un Conseiller en évolution professionnelle auprès de France Travail, Cap Emploi, une mission locale, l'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC), ou une structure d'accompagnement : Plan Local Insertion Emploi (PLIE), Département.

En cas d'accord, l'aide est directement versée à l'organisme de formation.

- Favoriser l'accès à la formation et à l'emploi,
- Obtenir une qualification reconnue,
- Soutenir les parcours individuels de formation.

Calendrier

Le dépôt d'un dossier de demande est possible tout au long de l'année.

Il devra être déposé complet : 5 semaines avant la date d'entrée en formation.

Bénéficiaire

- **Les personnes sans activité, en recherche d'emploi,**
- **Les personnes en situation de handicap**, la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), se mobilise pour que votre situation de handicap soit prise en compte durant votre formation, si vous en exprimez le besoin.

Vous êtes invités à vous rapprocher du Référent Handicap du centre de formation ou bien votre conseiller à l'emploi pour en parler et anticiper les aménagements nécessaires à votre situation. Pour consulter la liste des organismes de formation engagés au côté de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'AGEFIPH, pour l'accueil des personnes en situation de handicap, veuillez consulter le [site du CRFH](#).

Montant

L'aide s'élève à 5 000 € maximum par année de formation.

Elle peut être sollicitée sur une période maximale de 2 années de formation (soit 10 000 €).

- Dépenses prises en compte : frais pédagogiques (ou frais de scolarité),
- Dépenses non prises en compte : frais ou droits d'inscription, de sélection, de concours, de dossier, d'équipement.

Des cofinancements sont possibles (financement personnel et organismes de financement).

Le Compte Personnel de Formation (CPF) ne pourra pas être mobilisé en cofinancement.

En cas d'accord, l'aide est versée à l'organisme de formation à l'issue de la formation. Le montant dû est ajusté au nombre d'heures réalisées par le bénéficiaire au sein de sa structure de formation.

Critères de sélection

Le service instructeur de la Région étudie l'ensemble de votre dossier de demande et les pièces justificatives fournies.

L'attribution de l'aide repose sur les critères suivants :

Critères liés au demandeur :

- Être sans activité, à la recherche d'un emploi,
- Résider sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine,
- Ne pas avoir suivi de formation financée par la Région Nouvelle-Aquitaine sur les 6 mois précédant la demande.
- Être sorti d'un parcours de formation initiale depuis au moins 6 mois.

Les personnes sous statut scolaire ou étudiant et les personnes possédant une entreprise déjà immatriculée ne sont pas éligibles aux aides individuelles régionales à la formation.

Critères liés à la formation :

- Elle doit se dérouler sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine (sauf si celle-ci n'existe pas),

- Elle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou Registre Spécifique (RS) ; à vérifier sur : <https://www.francecompetences.fr/>,
- Elle doit viser l'obtention d'une qualification et être délivrée par un organisme de formation certifié Qualiopi,
- Elle ne doit pas être déjà financée par un autre dispositif de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour consulter les formations déjà financées par la Région Nouvelle-Aquitaine : [CmaFormation en Nouvelle-Aquitaine \(cmaformation-na.fr\)](http://CmaFormation-en-Nouvelle-Aquitaine.cmaformation-na.fr) .

Comment faire ma demande ?

Nous vous recommandons de vous faire accompagner par **un conseiller en évolution professionnelle** (conseiller France Travail, Cap Emploi, Mission Locale, APEC) ou **une structure d'accompagnement dédiée** (PLIE, Département ...).

Il complètera et vous remettra **l'attestation du Conseiller en Evolution Professionnelle "CEP- structure d'accompagnement"** (dont le modèle est à télécharger ci-dessous).

Ce document pourra être joint à votre dossier de demande.

Le dépôt de votre dossier s'effectue ensuite sur **notre plateforme en ligne Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine (MDNA)**. Cette plateforme est accessible par **le bouton « Créer mon dossier »**, en bas de cette page.

Pour déposer votre demande, il est nécessaire de créer un compte sur notre plateforme, si vous n'en possédez pas déjà un.

Après avoir créé votre compte, vous pourrez renseigner les informations demandées, déposer les pièces justificatives nécessaires et nous transmettre votre dossier au sein de cette même plateforme.

Par la suite, vous pourrez suivre l'avancée du traitement de votre demande en vous connectant à votre compte.

Un tutoriel d'aide « Procédure de dépôt d'une demande d'aide » est à votre disposition, en pièce jointe au bas de la page, pour vous accompagner dans cette démarche.

Le formulaire de demande est à compléter et à soumettre en ligne, accompagné des pièces suivantes :

- une pièce d'identité,
- un Curriculum Vitae (CV),
- un justificatif de moins de 3 mois permettant d'attester le lieu de votre résidence principale,
- l'attestation du conseiller complétée,
- un devis personnalisé de l'action de formation établi par l'organisme de formation à votre nom/prénom, document à remettre à l'organisme de formation pour garantir la conformité du devis, à télécharger ci-dessous (devis type),
- une attestation de l'organisme de formation indiquant le statut du demandeur durant la formation : stagiaire de la formation professionnelle continue ou scolaire/étudiant,
- la copie écran du montant de votre CPF disponible sur l'applatif moncompteformation.gouv.fr

Correspondants

- **Direction Formation Professionnelle et Apprentissage**

Service Relation aux Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption